

Partenariats

dans les réserves : gérer ensemble, c'est mieux !



B. Romanini/ONCFS

Les réunions du Comité de gestion de la RCFS de Donzère-Mondragon réunissent de nombreux partenaires autour de l'ONCFS (Conseil général et DDAF du Vaucluse, Conservatoire botanique national méditerranéen, associations cynégétiques, naturalistes et ornithologiques, Mairie de Mondragon, Compagnie nationale du Rhône).

La gestion telle qu'elle est pratiquée par l'ONCFS comprend toujours un ou plusieurs partenaires. Ceci permet de mobiliser une diversité de compétences pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Ces partenariats peuvent prendre la forme d'une cogestion de territoire ou d'une collaboration plus ou moins étroite et peuvent conduire à la signature de conventions cadres qui élargissent le champ d'action. Ces conventions, outre les complémentarités qu'elles permettent, valorisent l'action de l'établissement au sein de la famille des gestionnaires de territoires.

Ségolène Travichon¹

¹ ONCFS, Direction des actions territoriales – Saint-Benoist, Auffargis.

La cogestion

Le partenariat le plus étroit est celui exercé au travers d'une cogestion de territoire (exemple avec la FDC 41 en **encadré 1**). Ainsi, le 2 octobre 1990, l'ONF et l'ONCFS ont signé un accord-cadre, réactualisé en 2005, officialisant le travail effectué en commun sur plusieurs

territoires et leur volonté commune d'instituer une coopération scientifique et technique permanente, dans un objectif de conservation et de gestion rationnelle de la faune sauvage dans les forêts domaniales.

Par la suite, en 1992, quatre conventions particulières ont été signées afin de préciser les objectifs et les moyens mis en œuvre sur chaque territoire considéré. Ces conventions ont été actualisées le 21 février 2007 et concernent les RNCFS des Bauges¹, du Caroux-Espinouse, de la Petite-Pierre et la Réserve biologique intégrale de Chizé. Les deux établissements publics sont donc cogestionnaires et

leur travail porte sur la conservation de la biodiversité et de l'équilibre agro-sylvocynégétique, la définition de plans de protection d'espèces, la santé de la faune sauvage et la recherche scientifique.

Ce sont ainsi neuf réserves qui sont cogérées par l'ONCFS et un autre partenaire, mais autour d'eux gravitent une diversité d'autres intervenants qui s'impliquent différemment sur le site.

¹ – Sur la RNCFS des Bauges, un troisième partenaire a été associé : le PNR du Massif des Bauges dont le champ d'intervention intègre la réserve.

Encadré 1 – Une réserve au cœur de la Sologne : la RCFS de Malzoné (41)

En Sologne des étangs, région naturelle renommée pour ses activités traditionnelles de chasse et de pisciculture, l'étang de Malzoné a été acquis conjointement par l'ONCFS et la Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher (FDC 41) en 1977, afin de le mettre en réserve de chasse et de faune sauvage. Cette protection a permis d'accroître les potentialités d'accueil de ce site pour les oiseaux d'eau, tant pour les haltes migratoires que pour l'hivernage.



N. Chevallier/ONCFS

La RCFS de Malzoné (77 ha) est constituée d'un étang de 42 ha, dans un environnement principalement boisé. En hiver, on peut y trouver des rassemblements de plus de 1 500 canards de différentes espèces.



S. Richier/ONCFS

S'il est principalement intéressant pour l'hivernage, la dernière mise en assec de l'étang (2005) a favorisé la nidification d'espèces remarquables comme le Grèbe à cou noir (photo) et la Guiffette moustac.

L'ONCFS et la FDC 41 travaillent ensemble à la gestion de cet étang et des milieux qui y sont associés (prairie, forêt, roselière...). Leur objectif principal demeure la préservation des capacités d'accueil de ce site pour l'avifaune migratrice mais aussi, plus largement, le maintien de la biodiversité. Il s'agit également de développer la vulgarisation des techniques d'entretien d'étangs, notamment auprès des gestionnaires de territoires solognots, et d'offrir un support pédagogique de qualité au public scolaire.

L'activité de la réserve est suivie par un comité de gestion de composition très élargie : élus locaux, représentants cynégétiques et forestiers, services déconcentrés de l'Etat tels que la DDEA et la DIREN... Il valide et suit la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve. Ce dernier est en cours d'actualisation. Sur la base d'un diagnostic partagé, les objectifs et actions à mener vont être redéfinies en matière de gestion des milieux, d'études sur les espèces associées et de communication. Dans le cadre de cette actualisation, le volet communication fait l'objet d'une étude plus fouillée. Avec l'appui du programme européen Leader+ Grande Sologne, les deux gestionnaires souhaitent en effet approfondir les conditions nécessaires à l'ouverture du site aux scolaires comme au grand public, tout en préservant la quiétude de la réserve, en intégrant les contraintes réglementaires inhérentes et en présentant une offre de qualité. Un défi à relever !

Luc Barbier & Nathalie Chevallier (ONCFS),
Guillaume Moiron (stagiaire), Jean-Michel Lett (FDC 41)



E. Joyeux/ONCFS

Dans la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, l'ONCFS et la LPO travaillent de concert à la préservation des oiseaux migrateurs.

Une des réserves phares gérées par l'ONCFS est la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon. Ce territoire d'une surface de 4 900 ha, situé en grande partie sur le DPM, est en fait séparé juridiquement en deux entités distinctes :

- la RNN de la Baie de l'Aiguillon partie Vendée dont la gestion a été confiée à l'ONCFS en 1996 ; historiquement, une réserve de chasse maritime avait été créée en 1973, le statut de RNN permettant de consolider la protection ;
- la RNN de la Baie de l'Aiguillon partie Charente-Maritime dont la gestion a été confiée à la LPO en 1999.

Il existe donc deux comités consultatifs mais il n'est rédigé qu'un seul plan de gestion. Mais surtout, les deux conservateurs travaillent ensemble au jour le jour et chacun se préoccupe des deux entités. Ils sont d'ailleurs accueillis dans les mêmes locaux (appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres), ce qui permet une collaboration optimisée.

La collaboration

Une collaboration peut s'établir de fait quand le site concerné se trouve sur le territoire d'un parc naturel régional (exemples des RCFS d'Asco, de Ristolas, de la Grand'Mare et des RNCFS des Bauges, de la Petite-Pierre, de Madine et de Pannes) ou sur un site appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

(exemples de la RNCFS du Der, de la RNN Baie de l'Aiguillon, de la RCFS du Massereau). Cette situation a d'ailleurs conduit à la signature d'une convention cadre entre les deux organismes.

D'autre part, le site peut avoir une vocation complètement différente de celle de la réserve : exemples de Donzère-Mondragon et de Printergarde qui sont en Domaine public fluvial et dont la gestion hydraulique est confiée à la Compagnie nationale du Rhône. L'enjeu est ici de concilier deux gestions aux objectifs très différents : protection de la faune et gestion hydraulique avec des enjeux de sécurité publique.

Par ailleurs, les partenariats peuvent couvrir des champs variés :

- la gestion cynégétique avec les FDC qui interviennent sur 12 réserves, la Fondation pour la protection des habitats et de la faune sauvage et les sociétés de chasse ;
- la recherche scientifique avec l'INRA, les universités, le CNRS, le Muséum national d'histoire naturelle ;
- les collectivités territoriales avec les communes, les syndicats mixtes, les conseils généraux ;
- l'Ecologie avec les associations de protection de la nature.

Les conventions cadres

Elles sont l'aboutissement d'une collaboration étroite sur plusieurs sites et élargissent le champ d'action à la formation, la

surveillance des territoires, l'échange de données et d'expériences. Ainsi, la plus ancienne est celle signée avec l'ONF et aujourd'hui l'ONCFS concrétise de nouveaux partenariats en les institutionnalisant. Une convention-cadre liant l'ONCFS et le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est en passe d'être signée, alors qu'en 2008 plusieurs projets devraient aboutir : conventions cadres avec Réserve naturelle de France et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels. Pour ces organismes, l'ONCFS pourra jouer notamment un rôle de médiateur avec le monde de la chasse.

Cette reconnaissance par les réseaux d'espaces protégés est également concrétisée par l'intégration de l'ONCFS au sein du comité de pilotage du forum des gestionnaires, seule manifestation d'envergure nationale regroupant les gestionnaires des milieux naturels. Sept structures sont déjà parties prenantes dans l'organisation de ce forum :

- ATEN, Atelier technique des espaces naturels,
- FCEN, Fédération des conservatoires d'espaces naturels,
- FPNRF, Fédération des parcs naturels régionaux de France,
- ONF, Office national des forêts,
- PNF, Parcs nationaux de France,
- RDF, Rivage de France,
- RNF, Réserves naturelles de France.

Un nouveau type de partenariat se met en place avec la Fédération nationale des chasseurs (FNC) : en application de la loi sur le développement des territoires ruraux (loi DTR) de 2005, les deux organismes ont la responsabilité d'organiser un réseau des RNCFS. Une convention est en cours d'écriture afin d'organiser le champ d'action de cette collaboration. La particularité de ce réseau est d'avoir un gestionnaire d'espaces (l'ONCFS) et un regard extérieur (la FNC) ; ainsi, deux visions différentes seront portées sur les RNCFS, avec un même objectif : conserver la biodiversité et développer le concept de chasse durable.

La diversité des partenariats dans la gestion des espaces naturels protégés permet une richesse d'échanges qui ne peut être que bénéfique pour l'intérêt commun : la conservation de la biodiversité. ■